



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 084-258402585-20221213-DEL15202216-DE

2022-16

**Réunion du Comité syndical du 13 décembre 2022
16 heures dans les locaux du Syndicat au Thor**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 17 heures le Comité syndical du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, régulièrement convoqué le 29 novembre, n'a pu siéger faute de quorum.

Dès le 8 décembre, la Présidente Dominique SANTONI a reconvoqué le comité syndical pour le mardi 13 décembre à 16 heures, ceci conformément aux articles L-2121-17 et L-2541-4 du CGCT.

Ainsi, ce-jour, le comité syndical du SMDVF s'est réuni dans ses locaux au Thor, sous la présidence de M. Christian MOUNIER, 1^{er} Vice-Président.

Les membres présents, avec voix délibérative :

Maires et Délégué(e)s des Communes :

Ansouis : Géraud de SABRAN PONTEVES

Aurel : Yoann CONSTANTIN

Morières les Avignon : Jeanine FAVRE SECOND

Mornoiron : Julien SANCHEZ

Mornas : Georges BARNOUIN

Robion : Florian MOLLIEUX

Vacqueyras : Thérèse BAUDOIN

Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Isle sur la Sorgue ; Nicolas VALIENTE

Délégué Membre du Conseil départemental : Christian MOUNIER

Assistait également, sans voix délibérative : SMDVF : Sylvie BONVIN

Étaient excusé(e)s :

Maires et Délégué(e)s des Communes :

Apt : Stéphane REBAUDI, Aubignan : Gilles CHARLES, Avignon : Isabelle PORTEFAIX, La Bastidonne : Hugues SERVIÈRE, Bedoin : Gilles BERNARD, Blauvac : Max RASPAIL, Bollène : Jean-Yves MARECHAL, Bonnieux : Patrick DEVALUX, Buoux : Michel ROBBEN DUCLoux, Cabrières d'Algues : Jérôme BLANC, Camaret sur Algues : Hervé AURIACH, Caromb : Richard BONNAVENTURE, Cavillon : Gilles DOCHE, Cheval-Blanc : Frédéric PELLOUX, Crillon Le Brave : Marguerite EESSES, Gargas : Jérôme DAUMAS, Gordies : Bernard BIRRO, Gout : Elodie DE TIMARY, Jonquerettes : Gilbert CHAZAL, Jonquières : Louis BISCARRAT, La Roque Sur Perne : Alain BUISSON, La Tour d'Algues : Jean-François LOVISOLO, Les Beaumettes : Eric PAGUET, Loriol du Comtat : Sylvie FLAMAND, Lourmarin : Joël RAYMOND, Monteux : Chantal GONNET-OLIVI, Murs : Patrick ACHARD, Pernes les Fontaines : Christian SOLLIER, Peypin d'Algues : Serge CASSAN, Richerenches : Christian ARNAUD, Saint Didier : Jean-François SAMIE, Saint Martin de Castillon : Emilien DHAZE, Sault : Jean-Pierre RANCHON, Séguret Thierry BERNARCONI, Sorgues : Jean-François LAPORTE, Suzette : José PARDO, Uchaux : Michel COURTET, Velleron : Karim AKAR, Venasque : Thierry de CABISSOLE, Villelaure : Jean-Louis ROBERT, Villes sur Auzon : Suzy MACHUROT, Violés : Florence GOURLOT, Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Saumane : Laurence CHABAUD-GEVA, Le Thor : Christiane DAVID-MATHIEU, Métropole Aix-Marseille-Provence ; Pertuis : Bernard ALAMELLE

Délégué(e)s Membres Conseil départemental : Valérie ANDRES, Danièle BRUN, Jean-François LOVISOLO, Max RASPAIL, Noëlle TRINQUIER, Dominique SANTONI et Bruno VALLE

A donné un pouvoir de vote :

M. Thierry BERNARCONI de Séguret à Mme Thérèse BAUDOIN de Vacqueyras



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Affiché le
ID : 084-258402585-20221213-DELIB202216-DE

2022-16

Débat d'orientations budgétaires 2023

**Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,
Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la collectivité doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget,
Vu le rapport d'orientations budgétaires tel qu'annexé, présenté en séance aux membres délégués du Syndicat,**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

Dominique SANTONI



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Affiché le
ID : 084-258402585-20221213-DELIB202216-DE

Comité Syndical 13 décembre 2022

RAPPORT N° 2

Rapporteur : M. MOUNIER

Rapport d'orientations budgétaires 2023

Le Comité syndical,

La loi (NOTRe) du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire prévues par le code général des collectivités territoriales, en vue de renforcer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière. La loi précise notamment l'obligation de présenter aux assemblées délibérantes, deux mois avant la présentation du budget un rapport sur les orientations budgétaires afin d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité.

Sont dorénavant concernés les syndicats mixtes ouverts comme le SMDVF.

Ce rapport doit contenir les orientations budgétaires, des informations relatives aux ressources et aux effectifs mais aussi les priorités de la structure.

- 1- Contexte national et local
- 2- Evolution des ressources
- 3- Dépenses de fonctionnement : orientations
- 4- Dépenses d'investissement : orientations
- 5- Etat de la dette
- 6- Bilan 2022 et Priorités 2023

- 1- Contexte national et local

En matière de défense des forêts contre les incendies, la loi du 22 mars 2016 est venue préciser le champ d'intervention des Départements en indiquant que les Départements peuvent financer ou mettre en œuvre des actions d'aménagement, d'équipement et de surveillance des forêts afin, d'une part, de prévenir les incendies et, le cas échéant, de faciliter les opérations de lutte et, d'autre part de reconstituer les forêts. Ces actions, s'inscrivent, le cas échéant, dans le cadre d'un Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI).

Dans la Vaucluse, le premier Plan a été approuvé par arrêté préfectoral en 2008 puis le second en 2015 pour la période 2015-2024. Ce Plan prévoit notamment l'intervention technique et financière du Département et du Syndicat pour l'entretien et la mise aux normes du réseau d'ouvrages de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). La phase de révision de ce Plan va débuter en 2023.

En effet, parmi les missions qui lui ont été confiées par ses adhérents que sont le Département et les communes, le Syndicat a pour objet principal la prévention contre le risque d'incendies de forêt, tel que prévu dans l'article 2 de ses statuts.

En 2022, la prévention, sous toutes ses formes, demeure encore plus d'actualité : le risque d'incendie de forêt s'est accru, particulièrement dans les zones de contact entre urbanisation et espaces naturels,

la déprise agricole, l'extension de la forêt, le développement de l'habitat en périphérie des villes et villages, le réchauffement climatique accentuent encore plus la vulnérabilité de nos massifs ... Cet été, le Vaucluse a été « relativement » épargné par les flammes, au 1^{er} septembre, 77 départs de feux de forêt ont été comptabilisés, détruisant 63 ha de forêts, le feu de forêt le plus important concernant la commune de Piolenc avec une vingtaine d'hectares brûlés en juillet dernier, 69 autres hectares ont été incendiés dans des zones rurales et péri-urbaines.

Les incendies catastrophes qui ont ravagé cet été plus de 60 000 hectares en France doivent nous interpellier et si cela était nécessaire nous rappeler, que le risque incendie est permanent et qu'il va encore s'aggraver dans les années à venir et que nous devons tous, collectivités publiques, services de l'Etat et services de secours jouer la complémentarité pour maintenir en état notre réseau d'équipement DFCI dont l'importance stratégique pour la protection des personnes, des biens et de notre patrimoine forestier et paysager n'est plus à démontrer.

Après les conclusions de la mission d'information sur la prévention des mégafeux par le Sénat puis l'organisation des Assises de la Forêt avec notamment le Groupe technique sur les OLD, les moyens consacrés à la DCI et aux OLD devraient être renforcés dans les mois à venir, notamment avec les financements de l'Etat prévus dans le Fonds Vert.

Après deux années de crise sanitaire, les équipes du Syndicat ont été paradoxalement plus touchées en 2022 que les années précédentes par le Covid avec les 2/3 de nos agents ayant été déclarés positifs, ce qui a logiquement impacté le volume des missions et travaux réalisés. De plus, deux agents de la Régie ont été blessés en cours d'année, le bilan d'activités s'en ressentira donc.

Au niveau administratif, le pôle comptable a continué de veiller avec rigueur à la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement avec en particulier des consultations pour renouveler les contrats d'assurance. Une attention toute particulière a été consacrée aux subventions versées au titre des cofinancements FEADER dont le suivi et le traitement mobilisent fortement nos services. Par ailleurs, le Syndicat continue de faire appel régulièrement aux équipes du Centre de Gestion pour des missions d'accompagnement RH (suivi de la mise en place du RIFSEEP, sécurité au travail, bilan de compétences) mais aussi pour l'archivage.

A noter que les services du Syndicat ont été fortement impactés suite à l'arrachage de la ligne téléphonique en juin, puis au raccordement à la fibre optique, opérationnelle depuis septembre.

De son côté, l'équipe technique s'est consacrée à la réalisation des travaux par commandes du Département formalisés dans la convention cadre 2021-2023 (OLD des RD, véloroutes, réseau de chemin de randonnée et travaux DFCI) et des communes (OLD) et au débroussaillage des pistes DFCI et cela toujours en lien direct avec nos partenaires institutionnels.

2- Evolution des ressources

Les ressources propres du Syndicat mixte sont constituées, il faut le souligner, uniquement des participations statutaires de ses membres (Département et Communes et/ou EPCI) fixées dans les statuts et obligatoires.

Pour 2023, le Syndicat a sollicité fin septembre auprès du Département une participation de 543 730 euros, en hausse de 25 000 euros soit + 4.8 %. Cette première revalorisation depuis 2015 devenait nécessaire pour faire face notamment à l'augmentation des charges de fonctionnement.

En début d'année, les cotisations communales, inchangées depuis plusieurs années, devraient être elles-aussi ajustées en fonction de la revalorisation de la DGF et notamment de son indexation partielle sur l'inflation à partir de la loi de finances 2023.

Pour mémoire, les cotisations totales des communes et EPCI s'élevaient à 143 086 euros en 2022, avec une cotisation minimum de 336 euros (communes < à 1 000 habitants) et une cotisation maximum de 4 969 euros (Avignon).

En complément de ces ressources propres, le Syndicat bénéficie de différentes recettes ou subventions en fonction des travaux réalisés et des équipements achetés, qui viennent à limer les sections de fonctionnement ou d'investissement.

En fonctionnement, seront ainsi inscrits les fonds de concours du Département pour les travaux d'OLD le long des routes départementales (566 000 euros), l'entretien du réseau de chemin de randonnée (125 000 euros), l'entretien des Véloroutes (33 000 euros) et les travaux DFCI réalisés en régie (200 000 euros), les aides de l'Etat (CFM) et les 20 % d'autofinancement des communes. Seront aussi inscrits les différentes recettes provenant des travaux réalisés en fonds propres pour les communes (essentiellement des OLD le long des chemins communaux).

Il est à noter, qu'avec la fin des anciens programmes dits « conventions tripartites » (Département-Région-Syndicat) pour les travaux DFCI et le débroussaillage des chemins communaux, les recettes de fonctionnement du Syndicat, depuis l'exercice 2020, sont de fait amoindries, les derniers travaux financés par ces conventions ayant été soldés en 2019. Il nous faut donc développer d'autres sources de financements afin d'assurer à l'avenir l'équilibre de la section de fonctionnement.

En investissement, en plus des recettes d'ordre (300 000 euros d'amortissements) et des recettes financières (160 000 euros de FCTVA) seront inscrites les subventions versées par le Département, l'Etat, la Région et l'Europe pour les travaux d'équipement DFCI et/ou pour les achats de matériel mais aussi l'excédent d'investissement reporté.

3- Dépenses de fonctionnement : orientations

3-1 : Evolution des charges de gestion générale

L'activité du Syndicat mixte continue de se développer dans le cadre d'une maîtrise des dépenses de gestion générale.

Il faudra cependant prendre en compte cette année, comme pour toutes les collectivités des augmentations de charges fixes indépendantes du Syndicat comme pour les frais d'entretien de nos matériels, le poids des carburants dans nos travaux, l'électricité ou bien encore les affranchissements (qui restent indispensables notamment pour l'envoi des conventions aux propriétaires avant les travaux). Nous essaierons bien sûr de rester vigilants avec nos prestataires extérieurs en renforçant les contrôles pour retenir les offres les mieux-disantes pour nos achats de matériels et de fournitures. Mais nous ne sommes pas à l'abri de pannes sur nos matériels forestiers ou sur notre parc de véhicules.

Il est à noter le poids relativement important de nos dotations aux amortissements (inhérentes à nos métiers) qui représentent en moyenne chaque année 20 à 25 % de nos charges de fonctionnement.

3-2 : Evolution des effectifs et de la masse salariale

Au 1^{er} décembre 2022, le tableau des effectifs du Syndicat s'élève à 27 agents (dont 25 titulaires) en équivalent temps plein ; 3 en filière administrative, 23 en filière technique et 1 en filière culturelle, dont 74 % (20 agents) constituent les équipes de forestiers (bûcherons et conducteurs d'engins).

Pour information, en 2022, le Syndicat a accueilli deux jeunes en stage, dont l'un issu du LPA de la Ricarde à l'Isle sur le Sorgue et l'autre de la MFR de Richerenches. Au total, ces stagiaires affectés respectivement l'un à l'équipe Sud et l'autre à l'équipe Nord, ont assuré 34 journées de « travail ».

En 2022, la masse salariale a subi une forte augmentation et devrait atteindre les 1.331 millions d'euros (provisoire avant CA) contre 1.208 millions en 2021 (+10 %). Le syndicat a dû en effet mettre en œuvre les mesures gouvernementales (bonification des catégories C au 1^{er} janvier et revalorisation de l'indice au 1^{er} juillet). En parallèle aux avancements automatiques d'échelons, le Syndicat a décidé, après deux années de gel suite à la crise sanitaire, de valider de nouveaux avancements de grade et comme cela avait été annoncé, le Syndicat a procédé au recrutement d'un conducteur de pelle araignée suite à la livraison d'un nouvel engin.

L'effectif actuel devrait se maintenir en 2023, avec le recrutement d'agents pour compenser les prochains départs à la retraite dans les équipes techniques. La moyenne d'âge de l'ensemble des agents reste de 57 ans.

4- Dépenses d'investissement : orientations

La capacité du Syndicat à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres est mesurée par sa capacité d'autofinancement, de l'importance donc de maîtriser ses charges de fonctionnement.

Bien entendu, d'autres ressources comme les subventions d'investissement et le FCTVA permettent au Syndicat d'assurer le financement de ces investissements. Il est ainsi d'autant plus important de pouvoir percevoir dans des délais « raisonnables » les subventions au titre des travaux co-financés par le FEADER.

En 2023, hors dépenses d'ordre (115 000 euros d'amortissement des subventions), les dépenses d'investissement concerneront d'une part divers travaux portant sur l'équipement des bâtiments (rampe d'accès, coursive) et d'autre part les achats de matériel pour renouveler le parc d'engins (commande d'un nouveau tracteur forestier, d'une mini-pelle) et la flotte de véhicules de chantier (fourgons utilitaires) et de véhicules de liaison mais aussi de petit matériel forestier (tronçonneuse, débroussailluse) ainsi que l'achat de matériel informatique.

Le Syndicat, face à l'augmentation de ces charges de fonctionnement et notamment énergétiques, a par ailleurs lancé une réflexion pour installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du Thor. En fonction de la faisabilité technique et du coût de l'investissement, cette opération pourrait être programmée en une ou plusieurs tranches.

Mais l'essentiel des dépenses d'investissement sera bien entendu consacré à la mission principale du Syndicat à savoir les travaux DFCI proprement dits (maintien en état opérationnel des coupures de combustibles, réfection de pistes, pose de citernes et autres équipements DFCI), travaux que nous confierons à des entreprises au printemps après appel d'offres et qui pourraient s'élever après accord favorable des communes à près de 700 000 euros (montant qui sera ajusté d'ici la préparation du BP).

5- Etat de la dette : Néant

6- Bilan 2022 et Priorités 2023

Dans le Vaucluse, une certaine de communes sont concernées, à des niveaux variables, par un risque incendie lié au contact zones bâties-milieux forestiers. Pour aider ces communes à informer leurs administrés sur leurs obligations légales en matière de débroussaillage, le Syndicat, depuis 2003, leur propose des opérations d'animation et de sensibilisation.

En 2022, le Porter à Connaissance (PAC) s'est poursuivi à Blauvac (réalisation des cartes pour chacun des 107 propriétaires, 2 permanences en mairie et des visites à la demande), ainsi qu'au Crestet (85 propriétaires, cartographies, réunions par quartier, visites à la demande).

Deux nouveaux Porter à connaissance ont été entièrement réalisés : à Cadenet (300 propriétaires, relevés, cartographie, réunion publique, visite à la demande par quartier) et même procédure à Lafare (36 propriétaires).

Deux autres PAC sont également lancés, un à Sablet en cours de réalisation, et un qui débute à Villars. Une opération d'information se déroule ce dernier trimestre à Roussillon, auprès de 70 propriétaires verbalisés pour non-conformité de leurs OLD, afin de conseiller ceux-ci dans leurs travaux.

Plusieurs réunions publiques d'information ont été réalisées, à Caromb et Venasque au printemps, à Sérignan-du-Comtat cet automne. Sabine Le Falher a représenté le Syndicat dans deux autres réunions publiques, à Pernes-les-Fontaines et à Jonquerettes.

Les visites de terrain ont repris également dans les communes ayant réalisé un PAC antérieurement : Lacoste, Ménerbes, Les Taillades, St Marcellin -les -Vaison, Lourmarin, Lagnes et Pernes-les-Fontaines.

L'accompagnement des communes reste une priorité et répond à la demande de chacun que ce soit les élus, les agents territoriaux, les policiers municipaux : visite de cas compliqués à Lacoste ; demande de renseignement concernant le suivi des dossiers PAC à Uchaux, Vaugines, Châteauneuf-de-Gadagne, Castellet et Vitrolles -en-Luberon ; fournitures de cartes avec les périmètres des OLD à Pernes-les-Fontaines ; demande d'information sur les procédures de contrôle à Uchaux et Mazan ; demande d'accompagnement des OLD pour un camping à St Saturnin-les-Apt ; information sur l'accès en forêt à Goult.

Le Syndicat a participé à la fête de la forêt à Bédoin le dimanche 4 septembre, avec un stand dédié principalement aux OLD, et la présence d'un engin de débroussaillage pour illustrer les chantiers.

Ce dernier trimestre plusieurs réunions avec les communes de Villars, Viens et Uchaux préparent les actions 2023. Le suivi et l'évaluation des communes de Cadenet, Venasque, Lafare sont programmés au premier trimestre.

Ce rôle d'information est complété par le site Internet dont les pages sur les OLD sont toujours les plus consultées. A signaler aussi la récente mise à jour du Guide du débroussaillage.

Dans le cadre de la démarche de maîtrise foncière des pistes DFCI, Le Syndicat a préparé l'étude foncière pour les pistes des Dentelles de Montmirail et du Pays Voconce afin de permettre aux services de l'Etat d'organiser l'enquête publique, et par la suite au Syndicat de bénéficier d'une servitude sur ces pistes après publication des arrêtés préfectoraux, cette enquête devrait pouvoir enfin avoir lieu tout début 2023.

Parallèlement à ces opérations de prévention, le Syndicat va continuer en 2023 comme c'est le cas depuis plus de cinq ans à se mobiliser pour mener à bien un volume conséquent de travaux DFCI.

Ainsi en 2022, nous avons pu programmer plus de 900 000 euros de travaux, travaux qui, en fonction de leur nature et de leur programme de subvention, ont été réalisés soit en régie soit confiés à des entreprises par le biais de consultations.

Avec l'appui du Département, la Régie a ainsi réalisé le débroussaillage de 103 ha de coupures de combustibles ainsi que des travaux d'entretien ponctuel de pistes et de citernes, de la signalisation des pistes et de réfection du barriérage.

Avec l'appui des communes qui nous ont donné leur accord pour apporter les 20% d'autofinancement, nous avons lancé un marché pour confier à des entreprises la réfection de 62 km de pistes (pour mémoire, 42 km en 2021, 100 km en 2020, 21 km en 2019 et 23 km en 2018), le débroussaillage de 286 ha de coupures de combustibles (233 ha en 2021, 254 ha en 2020, 247 ha en 2019 et 425 ha en 2018), la pose de 3 citernes et la réfection de 3 impluviums.

A titre de comparaison, pour les débroussaillages DFCI, ce sont plus 2 117 hectares qui ont été traités dans nos massifs en moins de 5 ans à la fois par nos équipes et par les entreprises prestataires (pour rappel, le volume à entretenir à l'échelle départementale est estimé à environ 2 000 ha). Quant aux pistes DFCI, sur la même période, 43 % ont pu être réfectionnées.

Comme prévu avec nos financeurs, tous ces travaux ont fait l'objet de réception pour en vérifier la conformité et le bon achèvement avec les équipes de la DDT, du SDIS et de nos partenaires financiers.

Depuis 2018, nous faisons en sorte de lancer rapidement les travaux subventionnés et de conserver « un rythme de croisière » avec environ 330 à 400 ha de débroussaillage DFCI par an.

Ce bilan 2022 a fait l'objet d'une présentation en Comité technique DFCI le 5 décembre, avec nos financeurs et nos partenaires, comité au cours duquel nous avons aussi évoqué d'une part le programme de travaux DFCI réalisés en régie confiés par le Département et d'autre part la préparation de l'appel à projet au titre du FEADER 2023, avec notamment la présentation du Plan de Gestion des OLD RD confié au Syndicat par le Département qui permettra à terme de lister les RD à « vocation DFCI ».

Concernant les travaux avec co-financements FEADER, le Syndicat ayant réussi à finaliser l'essentiel des « anciens » programmes, seuls une poignée de dossiers des programmations 2019 et 2021 seront encore proposés aux communes avec le tout nouveau programme 2022 et nous espérons, avec l'accord des maires pour ces travaux, pouvoir potentiellement programmer en 2023 un volume quasi-identique de travaux à savoir :

- La réfection d'au maximum 50 km de pistes et la réfection de 2 impluviums
- Le débroussaillage d'au maximum 295 ha de coupures de combustibles

Contrainte supplémentaire, pour le dernier appel à projet FEADER 2022, les travaux devront être achevés au plus tard le 31 octobre 2024 ...

Pour le programme DFCI 2022 de la Convention Cadre Département qui fera l'objet d'un rapport lors de ce comité, il devrait comprendre 90 ha de travaux de coupures de combustibles, le débroussaillage du périmètre de 50 m de 20 citernes isolées et 4 forfaits d'entretien ponctuel pour les pistes, les citernes, la signalisation et le barriérage (afin d'être réactif face aux signalements de dégradations), programme de travaux qui, une fois validé par le Département, devra être achevé par notre Régie au cours de l'hiver 2023.

En parallèle, pour l'appel à projets FEADER 2023, le programme définitif ne devrait pas être finalisé avant le Comité Syndical de juin 2023, la Région qui reprend en main l'instruction de ces dossiers, ne prévoyant pas de publier l'appel à projet avant avril-mai. Après consultation des paramètres de cette programmation, le Syndicat pourrait déposer une vingtaine de dossiers pour le débroussaillage de 150 à 200 ha de coupures de combustibles et la réfection de 32 km de pistes.

Bien entendu, tous ces travaux ne pourraient se réaliser sans une étroite concertation avec tous nos partenaires et en premier lieu avec les équipes du Département et celles de la DDT mais aussi avec le SDIS et l'ONF.

En parallèle aux travaux DFCI, nous répondons aux commandes des communes qui sollicitent le Syndicat mixte principalement pour le débroussaillage le long des chemins communaux (une soixantaine d'ha traités en 2022 par la Régie) ou pour divers travaux.

Il est à noter que, par le biais d'une convention de partenariat, pour la deuxième année consécutive, nous avons confié le débroussaillage de chemins communaux situés sur la commune de Saumane à l'association Le Champs des possibles, sous la forme d'un chantier d'insertion, partenariat que nous envisageons de renouveler en 2023.

Enfin, pour compléter les actions du Syndicat, il nous faut revenir sur les autres missions confiées par le Département grâce à la convention cadre entre nos deux collectivités.

Ainsi, en plus des travaux DFCI confiés à la régie, nous retrouverons dans cette convention les travaux de débroussaillage le long des routes départementales, dans la limite d'une bande de terrain d'une largeur maximale de 20 mètres de part et d'autre de l'emprise des voies, avec au programme 2023, 19 ha en travaux d'ouverture et 245 ha pour les travaux d'entretien.

Le programme des Véloroutes (Via Venaissia, Véloroute du Calavon) fait lui l'objet d'un volet distinct et la programmation annuelle des travaux d'entretien est élaborée par le CD84 en lien avec les agences routières, ce volet a été réduit à 33 000 euros au lieu de 52 000 euros.

Enfin, cette convention reprend l'entretien du réseau de petite randonnée, confié depuis 2011 au Syndicat dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui recense 2 647 km de sentiers dans le Vaucluse. Cette mission se décline en 4 axes prioritaires de travaux ; le débroussaillage des sentiers, la remise en état des poteaux abîmés et la réfection du balisage, les travaux sur la plateforme (assise et réalisation de marches) et la visite des carrefours existants.

Au final, grâce à cette convention cadre qui « sanctuarise » les missions confiées par le Département au Syndicat jusqu'en 2023, ce sont en 2023, plus de 924 000 euros de travaux de toutes natures qui seront assurés par la régie du Syndicat pour le compte du Département. A l'automne, le renouvellement de cette convention pour les trois prochaines années sera étudié.

Ainsi, se présentent les orientations budgétaires 2023, tous paramètres confondus ; humain, financier et technique, correspondant aux missions réalisées par le Syndicat.

Après débat, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter le présent rapport.

